



# ÉCOLE S<sup>T</sup> JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Établissement catholique privé d'enseignement  
sous contrat d'association avec l'Etat

## REGLEMENT FINANCIER

### Contribution des familles

Année 2022-23

La participation des familles est **mensuelle** et essentielle pour couvrir les frais de fonctionnement de l'établissement : achat ou renouvellement du matériel pédagogique, mobilier, salaires du personnel non-enseignant, entretien et réparation des locaux, charges courantes, notamment liées au respect des normes de sécurité.

#### A l'inscription :

- Frais de dossier : 35 euros par famille
- Acompte pour les nouvelles familles, déduit de la facture : 50 euros par enfant
- Famille de 4 enfants et plus : acompte de 100 euros pour la famille.

#### Frais de scolarité

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>ème</sup> enfant et +
Scolarité mensuelle	73 euros	71 euros	62 euros	44 euros

#### Fournitures scolaires

Les fichiers, supports pédagogiques et/ou cahiers spécifiques achetés par les enseignants feront l'objet d'une facturation à la rentrée.

### **Forfait « Sorties sportives et culturelles »**

Un forfait de 25 euros vous sera prélevé sur la facture de septembre. Ce forfait couvre les dépenses des sorties sportives et culturelles que votre enfant effectuera avec sa classe tout au long de l'année. Le solde non dépensé vous sera remis sur la dernière facture de l'année.

### **LES SERVICES :**

#### **Demi-pension et garderie du midi**

4 repas par semaine	6,50 euros / repas
3 repas par semaine	6,80 euros / repas
Occasionnel	7,00 euros /repas

***NB : Suite à un Conseil d'Administration de l'Ogec du 30 mai 22, une augmentation de 10 centimes par repas a été décidée pour suivre le cours exceptionnel de l'inflation.***

#### **Remboursement repas :**

Un remboursement de 5 euros par repas au-delà du 3<sup>ème</sup> jour d'absence consécutif, uniquement pour raisons médicales, est possible, si la famille en fait la demande par écrit (mail) en précisant les dates de l'absence et sur présentation d'un certificat médical.

#### **Garderie animée et étude surveillée**

- De la maternelle au CP

Forfait de garderie matin et soir	45 euros / mois
Option garderie à la carte	3,50 euros /heure

- Du CE1 au CM2

Forfait de garderie/étude matin et soir	49 euros / mois
Option étude ou garderie à la carte	3,90 euros /heure

## Choix des forfaits

Les forfaits de garderie, d'étude surveillée et de demi-pension sont choisis pour l'année scolaire, modifiables uniquement à la fin du premier semestre, **soit avant le 31 janvier**.  
Sauf cas exceptionnel et sur justificatifs, des modifications peuvent être apportées (changement professionnel, perte d'emploi...).

## Association des Parents d'élèves – APEL

- Si votre ainé(e) est dans notre établissement, la cotisation APEL est de **19,50 euros par famille** (dont 7,80€ pour l'APEL national, 6€ pour l'APEL académique et 5,70€ pour l'APEL de l'école).
- Si vous avez un/une ainé(e) dans un autre établissement privé catholique et que vous cotiser déjà, la cotisation APEL de l'école est alors de **5,70 euros par famille**.

## Mode de paiement

- **Règlement mensuel par prélèvement**

## Départ en cours d'année

Tout mois entamé est dû.

Tout départ anticipé peut faire l'objet d'une facturation de frais en fonction des activités qui ont été prévues et organisées par les enseignants.

## Frais supplémentaires

Les frais de rejet bancaire sont facturés 10 euros par l'établissement.